

# DOSSIER PRESSE



**2024**



# Contacts

**Anaëlle Quillet**

Chargée de projets Collectivités  
anaelle.quillet@alec-montpellier.org  
04 67 91 96 98



**Camille Fournier**

Chargée de projets Collectivités  
camille.fournier@alec-montpellier.org  
06 07 49 67 63

**Michaël Gerber**

Responsable de pôle Collectivités  
michael.gerber@alec-montpellier.org  
04 67 91 96 94



**Léa MARIE**

Chargée de communication  
lea.marie@alec-montpellier.org  
06 80 72 26 80



# Le label « Commune Econome en Eau »



## Un label pour quoi faire ?

Depuis 2008, l'ALEC Montpellier Métropole accompagne les collectivités de la métropole montpelliéraine dans leurs actions de transition écologique et énergétique.

Dans un contexte où le changement climatique est devenu une préoccupation majeure, où les sécheresses sont plus fréquentes et plus longues - en 2023 la sécheresse a commencé en avril et s'est prolongée sans interruption jusqu'à la fin de l'année - il devient primordial pour les collectivités d'améliorer leur gestion de l'eau et de réduire leur consommation.

Afin de valoriser et d'encourager l'engagement des communes de la Métropole de Montpellier dans une politique rigoureuse d'utilisation de la ressource en eau, l'ALEC Montpellier Métropole a lancé en 2021 le label « Commune Econome en Eau ».

**15 %  
d'économies  
d'eau en 2023**  
par rapport à 2022  
dans les communes  
participantes

## Objectifs

Le label vise à encourager les communes à travailler sur 3 thématiques :

💧 **Etudier** : connaître son patrimoine et ses consommations en eau est essentiel pour gérer au mieux la ressource. Quelques exemples d'actions : recensement des compteurs, suivi précis des consommations, connaissance des surfaces et espaces-verts irrigués...



💧 **Equiper** : s'équiper en matériel hydro-économe (robinets, douches, mais aussi systèmes d'arrosage et machines). Régler les équipements, les entretenir et réparer rapidement les fuites.

💧 **Sensibiliser** : différents publics peuvent être sensibilisés via de l'affichage ou des animations : enfants, usagers, agents communaux, élus...



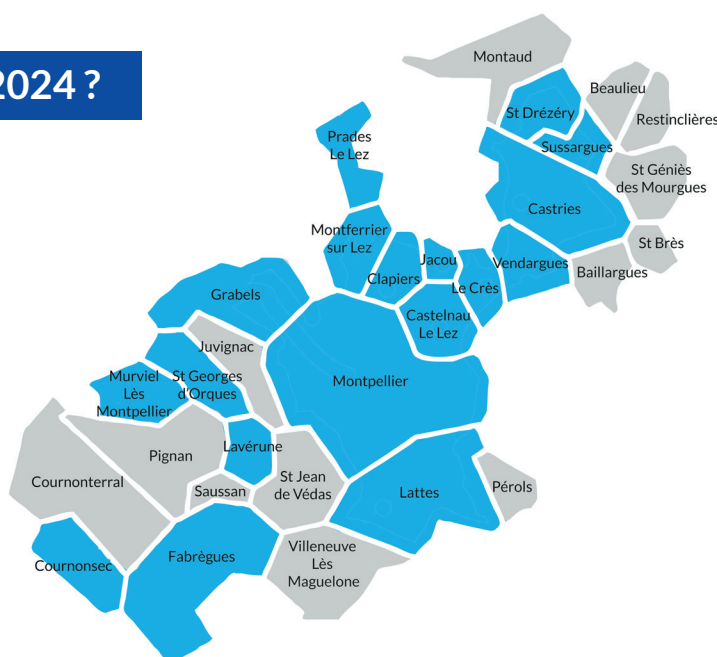
## Quelles communes ont obtenu le label 2024 ?

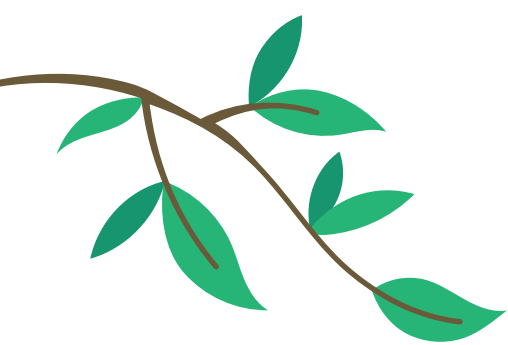
Quelles communes ont conservé leur label en 2024 ? Les lauréats 2024 ont été révélés le 11 avril lors de la cérémonie de remise des prix.

Pour rappel en 2023, 18 communes ont été labellisées « Commune Econome en Eau ».

**En 2024, les 18 communes qui ont présenté leur candidature ont obtenu le label ! Félicitations à elles ! On notera le retour de Clapiers parmi les lauréats.**

Ci-contre, la carte des communes labellisées en 2024 (en bleu foncé).





# Le label « Commune Economie en Eau »

## Comment sont labellisées les communes ?

Le label est attribué une fois par an par un comité d'agrément composé d'experts dans le domaine de l'eau.

Sont notamment invités à participer : Montpellier Méditerranée Métropole, la Régie des Eaux Montpellier Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, le SMETA, animateur depuis 10 ans de la charte « Je ne gaspille pas l'eau », les syndicats de bassin versant du territoire, le Conseil Départemental de l'Hérault...

Pour cette troisième année, toutes les actions visant à protéger la ressource en eau réalisées en 2023 (installation d'équipements et sensibilisation) ont été prises en compte dans les critères d'attribution, mais aussi :

- La connaissance du patrimoine de la commune
- Le suivi des consommations d'eau
- Le niveau de consommation d'eau de la commune par rapport à la moyenne locale, et son évolution ces dernières années

## Gestion raisonnée de la ressource ≠ réduction de la consommation

L'augmentation de la population, l'acquisition de nouveaux équipements communaux font augmenter la consommation d'eau malgré une gestion raisonnée.

C'est pourquoi le label vise à récompenser toutes les actions réalisées en faveur d'une consommation juste.



## Et ensuite ?

Une fois labellisées, les communes se voient remettre un kit de communication composé de plaques, affiches, autocollants, dépliants etc. afin de valoriser auprès des citoyens les efforts effectués pour une gestion raisonnée de la ressource en eau.

Les communes sont labellisées pour deux ans, mais le programme d'actions 2024 est dorénavant à l'ordre du jour. C'est en effet sur la base des actions réalisées en 2024 que sera décerné le label 2025.

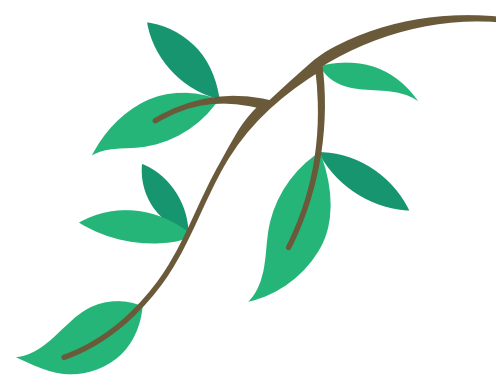


Le challenge des communes engagées sera de trouver de nouvelles pistes d'économies alors qu'elles travaillent déjà depuis plusieurs années sur la gestion de l'eau !

Il peut en effet s'avérer complexe de stabiliser les consommations alors que la population de la métropole augmente, et donc que les bâtiments publics sont plus fréquentés.

Rendez-vous l'année prochaine !

# Quelques chiffres



## Grabels

- 15 % de consommation sur les espaces verts entre 2022 et 2023

- Usage de plantes adaptées au climat ;
- Programmation très précise des systèmes d'arrosage ;
- Retrait des systèmes d'arrosage une fois que les plantes sont bien installées. En effet, certaines plantes ne nécessitent plus d'arrosage après quelques années.



## Le Crès

- 9 % de consommation globale entre 2022 et 2023  
(- 65 % depuis 2019)

- Suivi interne efficace de la télérelève
- Renouvellement des robinets dans 2 gymnases et 1 groupe scolaire
- Distribution de kits « éco-citoyen » contenant du matériel hydro-économe
- Prêt de la malette économe de l'ALEC en mairie



## Vendargues

- 12 % de consommation globale entre 2022 et 2023  
(- 30% depuis 2019)

- Gestion des fuites efficaces avec suivi en interne de la télérelève et des tournées régulières de vérification du matériel ;
- Programme cours Oasis : 2 cours d'école végétalisées en 2023 ;
- Sensibilisation des élèves et des équipes scolaires grâce au Défi Les Eco'minots (2023 - 2025).



# Qui est l'ALEC ?

## Présentation

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Montpellier Métropole est une association loi 1901, fondée en décembre 2007.

L'ALEC Montpellier Métropole a pour objectif la sensibilisation de différents publics à la maîtrise de l'énergie et de l'eau, au développement des énergies renouvelables ainsi que l'accompagnement technique des porteurs de projets.

Son territoire d'action porte sur la métropole de Montpellier, soit 31 communes et près de 465 000 habitants.

L'agence a deux missions principales :

1. informer, sensibiliser, conseiller de manière neutre et indépendante le grand public, et notamment les copropriétés,
2. accompagner techniquement les communes du territoire.

L'ALEC est notamment soutenue financièrement par Montpellier Méditerranée Métropole, la ville de Montpellier, la Région Occitanie, l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'ALEC emploie 27 spécialistes et conseillers. Ses bureaux sont situés à Montpellier.



## Rôle de l'ALEC

Forte de plus de 16 ans d'accompagnement des communes sur leurs démarches d'économies d'énergie grâce aux financements de la Métropole et de l'ADEME, l'ALEC a développé depuis 8 ans un volet sur les économies d'eau avec l'appui de l'Agence de l'Eau et de la Région Occitanie.

Le lien de confiance avec les communes a permis d'envisager d'aller plus loin : depuis bientôt 3 ans, les conseillers de l'ALEC oeuvrent avec l'ensemble des partenaires pour créer et faire vivre ce label sur l'eau.

Ce label a été co-construit avec les communes et les partenaires (recherche du nom, de l'identité graphique, rédaction du règlement, de la charte).

Il est également animé sur le territoire de la métropole de Montpellier avec l'appui des communes (promotion dans les medias, présentation du label aux citoyens...).

Deux conseillères de l'ALEC Montpellier Métropole spécialisées dans la gestion de la ressource en eau suivent les actions menées par les communes et gèrent le label (dossiers, événements, communication...).

## Envie de rejoindre la démarche ?

La participation à la démarche labélisation est gratuite et réservée aux communes de la métropole de Montpellier.

Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à l'ALEC.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : [www.alec-montpellier.org/collectivites/agir-dans-ma-commune/communes-economes-en-eau/](http://www.alec-montpellier.org/collectivites/agir-dans-ma-commune/communes-economes-en-eau/)

Ou par email : [label.eau@alec-montpellier.org](mailto:label.eau@alec-montpellier.org)